



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/028
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au port d'Antifer sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5063 et en vue d'y stocker des conteneurs, mis à disposition de tiers.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COOPERATIVE MARITIME HAVRAISE (COMHAV), 10 quai Casimir Delavigne – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 378 614 564 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la COMHAV ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-167 portant sur la dépendance susvisée le 14 mars 2019.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 740 m².

Durée de la convention : 3 ans et un mois environ à compter du 29/11/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/03/2019**